



# DE LA BOUCHE À L'ESTOMAC

JUSQU'OU À ALLER DANS LES SOINS EN GÉRIATRIE ?

## 26 et 27 mars 2021

CONGRÈS 100% DISTANCIEL  
pour les participants et les partenaires

Sessions et ateliers enregistrés en direct aux Sables d'Olonne,  
retransmis sur le site virtuel du e-Congrès

Convention de formation professionnelle continue



Entre les soussignés :

SOCIETE DE GERONTOLOGIE DE L'OUEST ET DU CENTRE (SGOC)

CH Saint-Nazaire - Centre de Gériatrie - 11, Boulevard Georges Charpak - BP 414 - 44600 Saint-Nazaire

N° SIRET : 404 762 791 00030 / N° Déclaration d'activité : 52440786244

Organisme de formation enregistré auprès de la Préfecture de la Région Pays-de-la-Loire le 5 juillet 1979 sous le numéro W 723001807 avec parution au Journal Officiel du 19 juillet 1979, reconnu comme organisme agréé et représenté par son Président le Professeur Jean-Bernard GAUVAIN ou par son délégué.

Et :

L'établissement : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél. : .....

Concernant :

Nom : .....Prénom : .....

**Il a été convenu et réciproquement accepté ce qui suit**

ART. 1 La SGOC organise l'action de formation suivante

1- Intitulé de la formation

52<sup>èmes</sup> Journées de Gerontologie de la SGOC - De la bouche à l'Estomac - Jusqu'ou à aller dans les soins en gériatrie ?

2- Objectifs

Perfectionnement des connaissances et amélioration des pratiques professionnelles

3- Programme et méthodes

Voir programme en annexe

Travail en conférences magistrales et communications orales et affichées

Travail en ateliers interactifs

4- Dates et durée

26 et 27 mars 2021 soit deux jours

5- Lieu

Les Sables d'Olonne

ART. 2 L'action de formation faisant l'objet de la présente convention entre dans l'une ou l'autre catégorie prévue par les textes en vigueur dans le domaine de la formation.

ART. 3 Montant de l'inscription congressiste - 2 jours : 150€ - Montant de l'inscription étudiant - 2 jours : 60€

Règlement par virement ou chèque à l'ordre de l'association SGOC

FR76 1551 9390 5700 0210 9430 596 - Code BIC : CMCIFR2A

*Indiquer impérativement comme référence lors de votre règlement par virement votre numéro de facture*

ART. 4 Les formats présentiel et distanciel seront proposés dans le cadre de ce congrès.

ART. 5 La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'établissement pour la durée visée à l'article 1.

ART. 6 Après le 26/02/21 : la totalité des frais d'inscription est dûe.

ART. 7 Si une contestation ou un différent n'a pas pu être réglé à l'amiable chaque partie demeurera maître de recourir aux procédures de droit commun.

ART. 8 La présente convention est à retourner au secrétariat du Congrès de la SGOC

Bâtiment Zéro Newton

Chez AS connect événement

3 place Albert Camus

BP 90222

44202 Nantes cedex

AS connect événement  
pour la SGOC

Fait à .....

Le .....

Signature

Pour le Directeur de l'établissement

Fait à .....

Le .....

Signature

précédée de la mention «lu et approuvé»

Cachet de l'établissement

DE LA BOUCHE À L'ESTOMAC  
JUSQU'OUÙ ALLER DANS LES SOINS EN GÉRIATRIE ?

26 et 27 mars 2021

CONGRÈS 100% DISTANCIEL  
pour les participants et les partenaires